

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 12.06.91.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : 18.12.92 Bulletin 92/51.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : *Société Anonyme dite: PEAUDOUCÉ*
— FR.

⑦2 Inventeur(s) : Vandemoortèle Philippe.

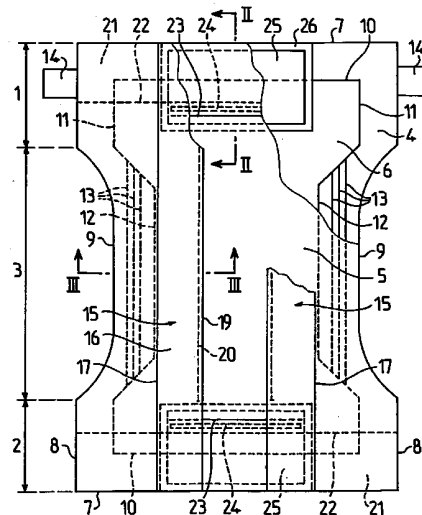
⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire : Bureau D.A. Casalonga - Josse.

⑤4 Article d'hygiène absorbant jetable avec poches de ceinture améliorant l'étanchéité.

⑤7 Article d'hygiène du type comprenant une feuille de support extérieure (4) imperméable aux liquides, un coussin absorbant (6), une feuille de couverture intérieure (5) perméable aux liquides, et deux rabats ou volets latéraux (15) à élastiques. Une feuille supplémentaire (25) est disposée en dessous la feuille de couverture (5), à cheval sur un bord transversal (10) du coussin, et est reliée sur tout son pourtour par collage à la feuille de couverture laquelle comporte, au-dessus de la feuille supplémentaire (25), une découpe transversale (23) et un élément élastique (24) longeant la découpe, pour constituer une poche d'étanchéité de ceinture ouverte à l'endroit de la découpe (23).

Application: notamment aux couches-culottes.



Article d'hygiène absorbant jetable avec poches de ceinture améliorant l'étanchéité.

5 La présente invention se rapporte à des articles d'hygiène absorbants jetables, notamment des couches-culottes, du type comprenant une feuille de support extérieure imperméable aux liquides, une feuille de couverture intérieure perméable aux liquides, un coussin absorbant disposé entre lesdites feuilles, des éléments élastiques longitudinaux fixés à l'état tendu à ladite feuille de support, à l'extérieur des bords longitudinaux du coussin absorbant, et des moyens d'attache pour fermer l'article d'hygiène autour de la taille d'un utilisateur.

15 Pour améliorer l'étanchéité en général de ces articles d'hygiène dans la zone d'entre-jambes, ainsi que l'effet de confinement de l'urine et des matières fécales, et cela même dans le cas de défécations diarrhétiques brutales que l'on rencontre fréquemment dans le cas d'enfants en bas âge, il a déjà été proposé, par exemple par la demande de brevet GB-A-2 161 059, de prévoir en plus, sur la face intérieure de la feuille de couverture, deux rabats ou volets latéraux espacés transversalement s'étendant sensiblement le long des bords longitudinaux de l'article d'hygiène. Ces volets présentent chacun une partie proximale reliée à la feuille de couverture et une partie distale comportant des éléments élastiques longitudinaux tendus.

25 Du fait de leurs éléments élastiques tendus, ces volets latéraux se trouvent en permanence plaqués contre la peau de l'utilisateur, quels que soient les mouvements effectués par ce dernier, ce qui n'est pas toujours le cas pour les éléments élastiques longitudinaux fixés à la feuille de support extérieure, notamment du fait de la présence du coussin absorbant et de la rigidité et de l'épaisseur du coussin. 30 Toutefois, cette amélioration ne concerne que l'étanchéité transversale ou latérale (à l'entre-jambes) et non pas l'étanchéité longitudinale (à la ceinture).

35 Les tentatives d'amélioration de l'étanchéité à la ceinture par la prévision d'une ceinture élastifiée et/ou d'une bande transversale imperméable recouvrant le bord transversal du coussin absorbant n'ont

pas donné entière satisfaction.

Enfin, par la demande de brevet EP-A-0 376 022, il a déjà été proposé de prévoir, sur un article d'hygiène du type comportant intérieurement deux rabats ou volets latéraux élastiques, au moins au voisinage d'un bord transversal de l'article, un élément transversal unitaire formant poche et ruban de ceinture s'étendant entre lesdits volets en étant disposé, soit au-dessus soit en dessous desdits volets. Cet élément est fixé à l'état tendu transversalement aux parties sous-jacentes de l'article d'hygiène par son bord transversal correspondant au bord transversal de l'article d'hygiène, ainsi que sur toute ou partie de ses bords longitudinaux, tandis que son autre bord transversal reste libre, ce qui permet à l'élément de s'ouvrir à la manière d'une poche à l'endroit de ce bord transversal libre intérieur. Toutefois, ces éléments unitaires de poche et de ruban de ceinture ne donnent pas entière satisfaction dans la mesure où ils ne procurent pas une étanchéité suffisante, notamment vis-à-vis des migrations de liquide en direction de la ceinture. De plus, la fabrication d'un article d'hygiène comportant de tels éléments unitaires de poche et de ruban de ceinture est relativement compliquée et entraîne donc une augmentation sensible du coût de l'article.

La présente invention vise à perfectionner les articles d'hygiène du type à rabats ou volets latéraux de manière à améliorer d'une manière générale l'effet d'étanchéité longitudinale, c'est-à-dire à l'endroit de la ceinture, notamment du point de vue de la migration des liquides. L'invention vise également à réaliser une couche-culotte de ce type qui, tout en étant d'une meilleure efficacité, peut être fabriquée à un coût réduit.

L'article d'hygiène absorbant jetable conforme à l'invention, notamment une couche-culotte, présente une forme générale sensiblement rectangulaire avec des bords longitudinaux opposés et des bords transversaux opposés. Cet article comprend, de l'extérieur vers l'intérieur, une feuille de support imperméable aux liquides, un coussin absorbant disposé sur la face intérieure de la feuille de support, et une feuille de couverture perméable aux liquides. Les dimensions du coussin absorbant sont inférieures à celles de la feuille

de support et la feuille de couverture recouvre la face intérieure du coussin absorbant et de la feuille de support et est reliée à cette dernière sur le pourtour du coussin absorbant. L'article d'hygiène comprend, en outre, des éléments élastiques longitudinaux fixés à l'état tendu à la feuille de support, à l'extérieur des bords latéraux du coussin absorbant. De plus, l'article d'hygiène comprend deux volets latéraux espacés transversalement, disposés sur la face intérieure de la feuille de couverture, sensiblement le long des bords longitudinaux de l'article d'hygiène, lesdits volets présentant chacun une partie proximale reliée à la feuille de couverture et une partie distale comportant des éléments élastiques longitudinaux tendus. Par ailleurs, l'article d'hygiène comprend des moyens d'attache au voisinage de l'un de ses bords transversaux, pour fermer l'article d'hygiène autour de la taille d'un utilisateur de telle manière que l'article d'hygiène définisse une partie avant et une partie arrière correspondant respectivement aux deux zones d'extrémité proches desdits bords transversaux opposés de l'article d'hygiène, et une partie d'entre-jambes correspondant à la zone intermédiaire située entre lesdites zones d'extrémité. Selon l'invention, l'article d'hygiène comprend, en outre, en dessous desdits volets latéraux, une feuille supplémentaire perméable aux liquides s'étendant depuis l'un au moins desdits bords transversaux au moins par-dessus le bord transversal correspondant du coussin absorbant. Parmi lesdites deux feuilles perméables aux liquides, une première qui est la plus éloignée du coussin absorbant comporte, au-dessus du coussin absorbant, au voisinage dudit bord transversal du coussin absorbant, une découpe transversale s'étendant entre lesdites parties proximales des volets latéraux. Ladite première feuille est par ailleurs munie d'un élément élastique transversal tendu longeant ladite découpe sur le côté tourné vers le bord transversal correspondant de l'article d'hygiène. Ladite feuille est en outre fixée à la seconde desdites deux feuilles perméables aux liquides au moins le long dudit bord transversal de l'article d'hygiène et dans le prolongement des deux extrémités dudit élément élastique transversal, de manière que ladite première feuille constitue une poche d'étanchéité de ceinture ouverte à l'endroit de ladite découpe.

Ladite feuille supplémentaire perméable aux liquides peut être disposée entre le coussin absorbant et la feuille de couverture et constituer ladite seconde feuille perméable aux liquides.

5 Ladite feuille supplémentaire perméable aux liquides peut également être disposée sur la face intérieure de ladite feuille de couverture et constituer ainsi ladite première feuille perméable aux liquides.

10 Ladite feuille perméable supplémentaire aux liquides peut être soit continue, c'est-à-dire s'étendre dans le sens longitudinal de l'article d'hygiène d'un bord transversal à l'autre de cet article, ou bien être limitée à la partie avant et/ou la partie arrière de l'article d'hygiène.

15 La fixation de la première feuille perméable aux liquides à la seconde feuille perméable aux liquides peut se faire avantageusement par un collage en U le long du bord transversal de la première feuille correspondant au bord transversal de l'article d'hygiène et le long des bords longitudinaux de la première feuille, sur tout ou partie de la longueur de ces bords.

20 De préférence, cette fixation s'effectue par un collage en rectangle, suivant une ligne transversale longeant le bord transversal de l'article d'hygiène, suivant deux lignes longitudinales longeant les bords longitudinaux de la première feuille, et suivant une ligne transversale longeant la découpe transversale de la première feuille sur le côté éloigné du bord transversal correspondant de l'article d'hygiène.

25 La partie de la première feuille perméable aux liquide située entre ladite découpe transversale et le bord transversal correspondant de l'article d'hygiène est de préférence imperméable.

30 Suivant un mode de réalisation de l'invention, la feuille supplémentaire perméable aux liquides constituant ladite première feuille et s'étendant sur toute la longueur de l'article d'hygiène est fixée à la feuille de couverture, sur toute la longueur de l'article d'hygiène, par deux lignes de liaison longitudinales en retrait par rapport aux bords longitudinaux de la feuille supplémentaire, des éléments élastiques tendus étant fixés le long desdits bords

35

longitudinaux de la feuille supplémentaire. Ainsi, les parties de ladite feuille supplémentaire situées entre lesdites lignes longitudinales de liaison et lesdits bords longitudinaux constituent les rabats ou volets améliorant l'étanchéité transversale.

5 Dans ce cas, la feuille supplémentaire perméable aux liquides peut être avantageusement enduite ou traitée imperméable ou hydrophobe dans la zone desdits volets.

En se référant aux dessins schématiques annexés, on va décrire ci-après plus en détail plusieurs modes de réalisation illustratifs et non limitatifs d'un article d'hygiène conforme à l'invention; sur les
10 dessins :

la figure 1 est une vue sur la face intérieure d'une couche-culotte conforme à l'invention disposée à plat;

la figure 2 est une coupe partielle à plus grand échelle suivant II-II de la figure 1;
15

la figure 3 est une coupe partielle à plus grande échelle suivant III-III de la figure 1;

la figure 4 est une vue sur la face intérieure d'un autre mode de réalisation d'une couche-culotte conforme à l'invention, disposée à
20 plat;

la figure 5 est une coupe partielle à plus grande échelle suivant V-V de la figure 4;

la figure 6 est une coupe partielle à plus grande échelle suivant VI-VI de la figure 4;

25 la figure 7 est une coupe correspondant à celle de la figure 6 d'une variante sur laquelle les volets latéraux et les poches de ceinture sont formés à partir d'une seule et même feuille perméable aux liquides.

La couche-culotte à jeter telle qu'illustrée par les figures 1 à 3 est une couche-culotte dite anatomique ou en sablier, ayant une forme
30 générale rectangulaire avec deux découpes latérales opposées permettant de définir, dans le sens de la longueur de la couche-culotte, une partie arrière 1 correspondant à une zone d'extrémité longitudinale, une partie avant 2 correspondant à l'autre zone d'extrémité longitudinale et une partie d'entre-jambes 3 correspondant
35 à la zone intermédiaire de la couche-culotte. Dans la partie d'entre-

jambes 3, la couche-culotte présente une largeur plus faible que dans la partie avant 1 et dans la partie arrière 2.

La structure générale de la couche-culotte suivant les figures 1 à 3, correspond à celle des couches-culottes classiques, comprenant de l'extérieur vers l'intérieur, c'est-à-dire de bas en haut sur les figures 2 et 3 une feuille de support extérieure 4 imperméable aux liquides, une
5 feuille de couverture intérieure 5 perméable aux liquides, et un coussin absorbant 6 disposée entre les deux feuilles 4 et 5.

Selon la figure 1, les deux feuilles 4 et 5 ont la même taille et la même forme, à savoir une forme générale rectangulaire avec deux
10 bords transversaux 7 rectilignes opposés et deux bords longitudinaux 8 opposés comportant chacun une échancrure 9 sensiblement au milieu de sa longueur, ce qui donne aux deux feuilles 4 et 5 leur forme en sablier, les échancrures 9 définissant la partie d'entre-jambes 3 de
15 largeur réduite.

Le matelas absorbant 6 disposé entre les deux feuilles 4 et 5 qui est également en forme de sablier, présente une taille réduite par rapport à celle des feuilles 4 et 5 et est centré par rapport à ces
20 feuilles 4 et 5 de manière que ses deux bords transversaux 10 rectilignes ainsi que ses deux bords longitudinaux 11 chacun muni d'une échancrure 12 se trouvent respectivement en retrait vers l'intérieur par rapport aux bords correspondants 7 et 8 des deux
feuilles 4 et 5.

La couche-culotte comporte par ailleurs, de façon connue en soi, deux éléments élastiques 13 longitudinaux, constitués dans l'exemple
25 représenté chacun des trois brins élastiques espacés, fixés à l'état tendu à la feuille extérieure 4, au moins dans la partie d'entre-jambes 3, entre le fond des échancrures 12 du coussin absorbant 6 et le fond des échancrures 9 des feuilles 4 et 5.

Deux attaches adhésives 14 sont prévues de façon connue en soi sur la partie arrière 1, en vue de la fermeture de la couche-culotte
30 autour de la taille d'un utilisateur, les attaches 14 venant alors coopérer avec la partie avant 2 de la couche-culotte.

Il est à noter que les moyens de fixation de la feuille intérieure 5
35 à la feuille extérieure 4, autour du coussin absorbant 6, les moyens de

fixation du coussin absorbant 6 sur la feuille 4 ainsi que les moyens de fixation des éléments élastiques 13 à la feuille extérieure 4 ne sont pas représentés, ces moyens connus en soi pouvant être constitués par exemple par des lignes ou enductions de colle.

5 La feuille intérieure 5 porte sur sa face intérieure, c'est-à-dire la face visible sur la figure 1, deux volets ou rabats latéraux 15 d'étanchéité ou de barrière. Tel que cela apparaît sur la figure 3, chaque rabat 15 est formé d'un ruban 16 d'un matériau en feuille, perméable ou imperméable aux liquides, s'étendant sur toute la
10 longueur de la couche-culotte. Le ruban 16 est relié à son extrémité proximale, correspondant à son bord longitudinal extérieur 17, par une ligne de colle 18 à la feuille de couverture 5, à savoir dans l'exemple représenté dans une position légèrement en retrait vers l'intérieur par rapport au fond de l'échancrure 12 du matelas absorbant 6. A son
15 extrémité distale 19 correspondant à son bord longitudinal intérieur, le ruban 16 porte un élément élastique 20, fixé de préférence par collage, à l'état tendu au ruban 16, sur la partie médiane de la longueur de ce dernier correspondant à la partie d'entre-jambes 3.

Ces volets ou rabats latéraux 15 connus en soi sont destinés à
20 améliorer l'effet de barrière et d'étanchéité dans le sens latéral, les éléments élastiques 20 tendus ayant pour fonction de soulever les volets 16 par rapport à la feuille de couverture 5, comme indiqué en tirets sur la figure 3, et de les appliquer contre la peau de l'utilisateur, de manière à leur donner une certaine indépendance par rapport aux
25 parties restantes de la couche-culotte et en particulier par rapport au matelas absorbant 6, de sorte que les rabats 15 puissent suivre les mouvements de l'utilisateur tout en restant plaqués contre la peau de ce dernier.

En outre, une bande transversale 21 imperméable aux liquides est
30 prévue sur la feuille de couverture 5, dans la zone de chaque bord transversal 7 de la couche-culotte. Dans l'exemple représenté, la bande 21 est constituée par une feuille imperméable doublant la feuille de couverture 5 sur la face tournée vers le coussin absorbant 6, cette bande 21 s'étendant sur toute la largeur de la feuille 5 et ayant, dans le
35 sens de la longueur de la couche-culotte, une dimension telle que la

bande 21 chevauche le coussin absorbant 6, son bord intérieur 22 se trouvant en retrait vers l'intérieur par rapport au bord transversal 10 correspondant du coussin 6.

5 Tel que cela apparaît sur les figures 1 et 2, la feuille de
couverture 5 comporte, aussi bien dans la partie arrière 1 que dans la
partie avant 2 de la couche-culotte, une découpe transversale 23
s'étendant en position médiane sur une longueur légèrement inférieure
à la distance transversale séparant l'un de l'autre les bords extérieurs
17 des deux volets latéraux 15. Chacune des découpes 23 est décalée
10 vers l'intérieur par rapport au bord intérieur 22 de la bande
imperméable 21 de la feuille de couverture 5 de manière que la
découpe 23 se trouve au-dessus du coussin 6.

Par ailleurs, la feuille de couverture 5 porte, sur sa face intérieure
tournée vers le coussin absorbant 6, dans chacune des parties 1 et 2 de
15 la couche-culotte, un élément élastique 24 transversal longeant ladite
découpe 23, entre cette dernière et le bord intérieur 22 de la bande
transversale imperméable 21, l'élément élastique 24 étant fixé à l'état
tendu à la feuille 5.

Enfin, un tronçon 25 de feuille perméable aux liquides s'étend,
20 dans chacune des deux parties 1 et 2 de la couche-culotte, au milieu de
la largeur de cette dernière, en dessous de la feuille de couverture 5,
depuis le bord transversal 7 correspondant de la couche-culotte vers
l'intérieur, par-dessus le bord transversal 10 correspondant du matelas
absorbant 6, jusqu'au-delà de la découpe transversale 23
25 correspondante de la feuille de couverture 5. Le tronçon de feuille 25
présente, dans le sens transversal de la couche-culotte, une dimension
légèrement inférieure à la distance séparant l'un de l'autre les bords
longitudinaux extérieurs 17 des deux volets latéraux 15.

Le tronçon de feuille 25 rectangulaire est fixé sur tout son
30 pourtour, par un encollage rectangulaire 26, à la feuille de couverture
5.

Dans le mode de réalisation illustré par les figures 4 à 6, on
retrouve une couche-culotte en sablier, avec une partie arrière 1, une
partie avant 2 et une partie d'entre-jambes 3 de largeur réduite. Cette
35 couche-culotte est également formée d'une feuille de support 4

extérieure, imperméable aux liquides, d'une feuille de couverture 5 intérieure, perméable aux liquides, d'un coussin absorbant 6 disposé entre les deux feuilles 4, 5 de manière que ses bords 10, 11, 12 se trouvent en retrait par rapport aux bords correspondants 7, 8, 9 des deux feuilles 4 et 5, d'éléments élastiques longitudinaux 13 disposés de part et d'autre du coussin absorbant 6 dans la zone d'entre-jambes, d'attaches adhésives 14 et de deux volets ou rabats latéraux 15 constitués par des rubans 16 fixés au voisinage de leur bord longitudinal extérieur 17, correspondant à leur extrémité proximale, par une ligne de colle 18 sur la feuille de couverture 5 et portant au voisinage de leur bord longitudinal intérieur 19, constituant leur extrémité distale, un élément élastique 20 longitudinal fixé à l'état tendu.

Dans ce mode de réalisation, un ruban 30 de feuille perméable aux liquides, ayant une largeur légèrement inférieure à la distance séparant, transversalement à la longueur de la couche-culotte, l'une de l'autre les deux lignes de colle 18 par lesquelles les volets latéraux 15 sont fixés sur la feuille de couverture 5, s'étend en position médiane sur toute la longueur de la couche-culotte, sur la face intérieure de la feuille de couverture 5. Le ruban 30 est fixé sur tout son pourtour par un encollage rectangulaire 31 sur la feuille de couverture 5 et comporte, dans la partie arrière 1 et dans la partie avant 2, au-dessus du coussin absorbant 6 chaque fois une découpe transversale 32 s'étendant transversalement à la longueur de la couche-culotte sur une longueur légèrement inférieure à la largeur du ruban 30.

Chaque découpe transversale 32 du ruban 30 est longée, sur le côté tourné vers le bord transversal 7 correspondant de la couche-culotte, par un élément élastique transversal 33 fixé à l'état tendu à la face du ruban 30 tourné vers le coussin absorbant 6 et, sur le côté opposé, par une bande transversale de colle 34 qui rejoint et complète l'encollage rectangulaire 31 faisant tout le pourtour du ruban 30.

La variante suivant la figure 7 diffère du mode de réalisation suivant les figures 4 à 6 uniquement par le fait que les deux volets latéraux 15 sont réalisés d'une seule pièce avec le ruban de feuille 30 recouvrant la feuille de couverture 5 sur toute la longueur de la

couche-culotte. A cet effet, le ruban de feuille 30 présente une largeur supérieure à la largeur du coussin absorbant 6 dans la partie d'entre-jambes 3 (distance transversale séparant les fonds des échancrures 12 du coussin 6), et les deux parties latérales 35 du ruban 30 situées à l'extérieur des lignes de colle longitudinales 18 par lesquelles la partie médiane 36 du ruban 30 est fixée à la feuille de couverture 5, au-dessus du coussin absorbant 6, sont repliées vers l'intérieur pour constituer les volets d'étanchéité latéraux 15 munis d'éléments élastiques longitudinaux 20 tendus à leur extrémité distale 19.

La partie restante de la couche-culotte correspond exactement au mode de réalisation des figures 4 à 6.

Par conséquent, dans le mode de réalisation de la figure 7, les volets latéraux 15 améliorant l'étanchéité à l'entre-jambes et les poches améliorant l'étanchéité à la ceinture sont constitués par un même élément, à savoir le ruban 30.

Dans les deux modes de réalisation suivant les figures 4 à 6 et suivant la figure 7, dans lesquels les découpes transversales 32 sont pratiquées dans un ruban 30 s'étendant, sur toute la longueur de la couche-culotte, par dessus la feuille de couverture 5, le ruban 30 constitué par un matériau perméable aux liquides, par exemple un non-tissé, peut être rendu imperméable ou hydrophobe dans la zone des poches de ceinture, par exemple par une enduction ou un autre traitement.

Une telle enduction ou un tel traitement imperméable ou hydrophobe pourrait également être prévu, dans le mode de réalisation de la figure 7, sur les parties 35 du ruban constituant les volets latéraux 15.

De façon analogue, les rubans 16 constituant les volets latéraux 15 dans les modes de réalisation suivant les figures 1 à 3 et 4 à 6 peuvent être avantageusement constitués par des rubans de non-tissé rendus hydrophobes ou imperméables.

Par ailleurs, dans le mode de réalisation des figures 1 à 3, la feuille de couverture 5 dans laquelle sont pratiquées les découpes transversales 22 pourrait être rendue imperméable ou hydrophobe, par enduction ou traitement, dans la zone des poches de ceinture, de

préférence sur toute la largeur de la couche-culotte.

5 Bien que tous les exemples représentés illustrent des couches-culottes pour enfants ou pour incontinents adultes, l'invention est applicable également à d'autres articles d'hygiène ayant la même structure générale. Quelle que soit la nature de ces articles d'hygiène, ces derniers peuvent également comporter, dans le cadre de l'invention, une seule poche d'étanchéité de ceinture, soit à l'avant, soit à l'arrière.

10 En outre, l'invention est également applicable à des articles d'hygiène qui ne sont pas en forme de sablier, mais par exemple de forme rectangulaire.

15 Une autre possibilité applicable à tous les modes de réalisation représentés consiste à doubler le tronçon de ruban 25 ou le ruban 30 d'une feuille imperméable élastique dans la ou les zones devant être imperméables et d'utiliser l'élasticité de cette feuille, de préférence du type thermo-activable, pour remplacer l'élément élastique 24 ou 33 rapporté.

20

REVENDEICATIONS

1. Article d'hygiène absorbant jetable, notamment couche-culotte, ayant une forme générale sensiblement rectangulaire avec des bords longitudinaux opposés (8, 9) et des bords transversaux opposés (7) et
5 comprenant, de l'extérieur vers l'intérieur, une feuille de support (4) imperméable aux liquides, un coussin absorbant (6) disposé sur la face intérieure de la feuille de support, les dimensions du coussin étant inférieures à celles de la feuille de support, et une feuille de
10 couverture (5) perméable aux liquides recouvrant la face intérieure du coussin absorbant et de la feuille de support et reliée à la feuille de support sur le pourtour du coussin absorbant, des éléments élastiques longitudinaux (13) étant fixés à l'état tendu à la feuille de support, à l'extérieur des bords longitudinaux (12) du matelas absorbant, deux volets latéraux (15) espacés transversalement étant disposés sur la face
15 intérieure de la feuille de couverture, sensiblement le long des bords longitudinaux de l'article d'hygiène, lesdits volets présentant chacun une partie proximale (17) reliée à la feuille de couverture et une partie distale (19) comportant des éléments élastiques longitudinaux (20) tendus et des moyens d'attaches (14) étant prévus au voisinage de l'un
20 des bords transversaux de l'article d'hygiène pour fermer ce dernier autour de la taille d'un utilisateur de telle manière que l'article d'hygiène définisse une partie avant (2) et une partie arrière (1) correspondant respectivement aux deux zones d'extrémité proches desdits bords transversaux opposés de l'article d'hygiène, et une partie
25 d'entre-jambes (3) correspondant à la zone intermédiaire située entre lesdites zones d'extrémité, caractérisé par le fait qu'il comprend, en outre, une feuille supplémentaire (25; 30) perméable aux liquides s'étendant depuis l'un au moins desdits bords transversaux (7) de la feuille de support (4) et de la feuille de couverture (5) au moins par-
30 dessus le bord transversal (10) correspondant du coussin absorbant (6), que parmi lesdites deux feuilles perméables aux liquides, une première (5; 30) qui est la plus éloignée du coussin absorbant comporte, au-dessus du coussin absorbant, au voisinage dudit bord transversal du coussin absorbant, une découpe transversale (23; 32) s'étendant entre
35 les parties proximales (17) desdits volets latéraux, est munie d'un

élément élastique transversal (24; 33) tendu longeant ladite découpe sur le côté tourné vers le bord transversal correspondant de l'article d'hygiène, et est fixée à la seconde (25; 5) desdites deux feuilles perméables aux liquides, au moins le long dudit bord transversal de l'article d'hygiène et dans le prolongement des deux extrémités dudit élément élastique transversal, pour constituer ainsi une poche d'étanchéité de ceinture ouverte à l'endroit de ladite découpe.

5
10
15
2. Article d'hygiène suivant la revendication 1, caractérisé par le fait que ladite feuille supplémentaire (25) perméable aux liquides est disposée entre le coussin absorbant (6) et la feuille de couverture (5) et constitue ladite seconde feuille perméable aux liquides.

3. Article d'hygiène suivant la revendication 1, caractérisé par le fait que ladite feuille supplémentaire (30) perméable aux liquides est disposée sur la face intérieure de ladite feuille de couverture (5) et constitue ladite première feuille perméable aux liquides.

4. Article d'hygiène suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait que ladite feuille supplémentaire s'étend d'un bord transversal de l'article d'hygiène à l'autre.

5. Article d'hygiène suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait que la partie de ladite première feuille perméable aux liquides située entre ladite découpe transversale et le bord transversal correspondant de l'article d'hygiène est imperméable ou hydrophobe.

6. Article d'hygiène suivant la revendication 5, caractérisé par le fait que ladite partie de ladite première feuille perméable aux liquides comporte un revêtement imperméable ou une enduction ou un autre traitement imperméable ou hydrophobe.

7. Article d'hygiène suivant la revendication 6, caractérisé par le fait que ledit revêtement est réalisé en un matériau élastique et constitue en même temps ledit élément élastique transversal.

8. Article d'hygiène suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait que ladite fixation de ladite première feuille perméable à ladite seconde feuille perméable s'effectue par un collage en U comprenant une ligne de colle transversale longeant le bord transversal de l'article d'hygiène et deux

lignes de colle longitudinales s'étendant le long des bords longitudinaux de ladite première feuille, sur tout ou partie de la longueur desdits bords.

5 9. Article d'hygiène suivant la revendication 8, caractérisé par le fait que ladite fixation s'effectue par un collage en rectangle avec une ligne transversale supplémentaire longeant ladite découpe du côté éloigné du bord transversal correspondant de l'article d'hygiène.

10 10. Article d'hygiène suivant l'une quelconque des revendications 3 à 9, caractérisé par le fait que ladite feuille supplémentaire (30) perméable aux liquides est fixée à la feuille de couverture (5), sur toute la longueur de l'article d'hygiène, par deux lignes de liaison (18) longitudinales en retrait par rapport aux bords longitudinaux (19) de ladite feuille supplémentaire, et que des éléments élastiques (20) sont fixés, à l'état tendu, le long desdits bords longitudinaux de la feuille
15 supplémentaire, les parties (35) de ladite feuille situées entre lesdites lignes longitudinales de liaison et lesdits bords longitudinaux constituant lesdits volets latéraux (15).

20 11. Article d'hygiène suivant la revendication 10, caractérisé par le fait que que ladite feuille supplémentaire perméable aux liquides est enduite ou traitée imperméable ou hydrophobe dans la zone desdits volets (15).

FIG. 5

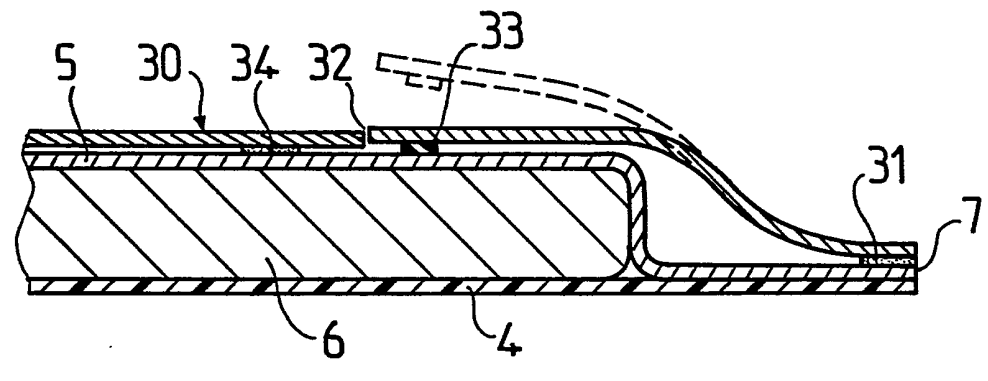


FIG. 6

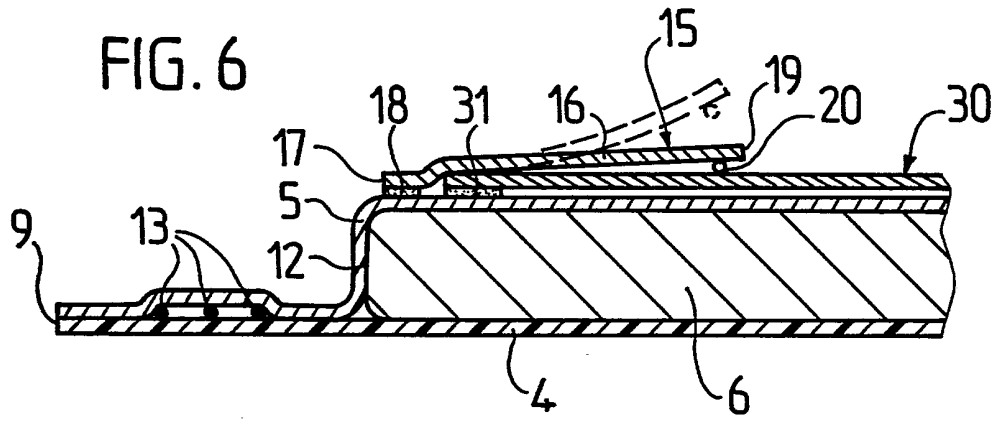
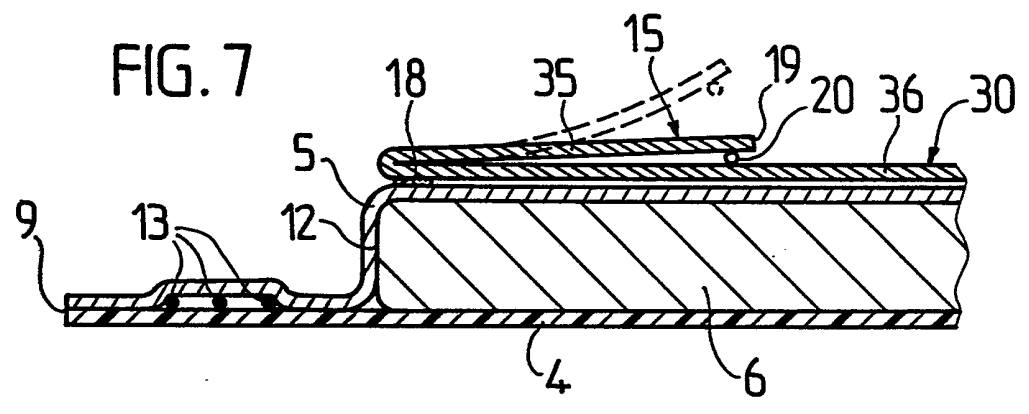


FIG. 7



INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE
établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FR 9107164
FA 457643

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
D,X	EP-A-0 376 022 (PROCTER & GAMBLE) * abrégé * * colonne 11, ligne 50 - colonne 12, ligne 4; figures 1-3 *	1-11
X	EP-A-0 264 238 (PROCTER & GAMBLE) * abrégé * * colonne 17, ligne 1 - ligne 10; figures 1-3 *	1-11
A	EP-A-0 109 126 (PROCTER & GAMBLE) * abrégé; figures 4-6 *	1-3, 5-6, 10-11
A	EP-A-0 203 712 (PROCTER & GAMBLE) * page 6, ligne 27 - page 7, ligne 13; figure 4 *	1-3, 10
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
		A61F
Date d'achèvement de la recherche 17 JANVIER 1992		Examineur NICE P.
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>		

1

EPO FORM 1503 03.82 (P0413)